



Dépôt de projet dans le cadre de « Technos à l'École ». Année 2016-2017.

Dans le cadre de leur partenariat, AGEFA-PME et « Sciences à l'École » s'engagent afin de permettre aux équipes pédagogiques et aux élèves des lycées professionnels et centres de formation d'apprentis de réaliser un projet scientifique par le biais d'un travail de collaboration avec une PME locale.

Présentation générale

L'opération « Technos à l'École », menée conjointement par l'AGEFA-PME et le dispositif ministériel « Sciences à l'École », met à disposition des établissements porteurs d'un projet scientifique en lien avec une PME locale, soit un équipement à vocation scientifique, soit une subvention permettant de faciliter le travail avec l'entreprise.

Objectif pédagogique : valoriser l'enseignement scientifique auprès des élèves des lycées professionnels et des apprentis de CFA, valoriser la démarche scientifique comme facteur d'acquisition de compétences professionnelles.

Objectif pédagogique : valoriser l'enseignement scientifique auprès des élèves des lycées professionnels et des apprentis de CFA, valoriser la démarche scientifique comme facteur d'acquisition de compétences professionnelles.

Établissements concernés

Les lycées professionnels ou polyvalents du second degré et les centres de formation d'apprentis.

Une attention particulière est portée aux projets qui activent une synergie entre les enseignements généraux, les enseignements professionnels et l'entreprise.

Activités des membres de l'opération

Les acteurs impliqués dans l'opération « Technos à l'École » :

- développent des **projets pédagogiques sur la base d'une démarche scientifique** profitant des compétences que celle-ci sous-tend, tout à la fois scientifiques et utiles pour une future insertion professionnelle en entreprise ;
- **utilisent** le matériel mis à disposition pour mener des activités pédagogiques avec leurs élèves ;
- **transmettent** à « Sciences à l'École » un rapport sur les activités conduites dans le cadre du projet et la contribution aux apprentissages des élèves dans ce cadre ;
- **contribuent à la valorisation et au développement ultérieur de l'action « Technos à l'École »** en produisant une vidéo (durée maximale de 5 minutes) qui sera déposée sur le site de « Sciences à l'École ».

Les activités pédagogiques réalisées dans le cadre de l'opération « Technos à l'École » doivent s'inscrire dans les programmes scientifiques des lycées professionnels, polyvalents et CFA et dans les parcours des élèves.

Subvention - Matériel/Équipement mis à disposition des établissements

Le projet définit les besoins. Ceux-ci doivent contribuer à asseoir l'acquisition de connaissances et de compétences scientifiques, et mettent en avant la démarche scientifique.

Des matériels, ou équipements peuvent être attribués sous forme de prêt ou de subvention pour achat ou location, pour la durée du projet, dans le cadre d'une convention quadripartite (établissement scolaire-entreprise-« Sciences à l'École » -AGEFA PME).

Le soutien apporté au projet par l'opération « Technos à l'École » n'excédera pas 2000 €. L'aide allouée sera décidée par le comité scientifique de « Technos à l'École » lors de l'étude des dossiers réceptionnés.

Calendrier –Echéancier

- Dépôt du dossier : du 15 mai au 15 septembre 2016
- Examen des dossiers par le CS et décision d'attribution des subventions :

- Une analyse d'un premier lot de dossiers déposés sera effectuée lors d'une réunion du comité scientifique début juillet 2016
- Une analyse d'un second lot de dossiers déposés sera effectuée à la clôture de l'appel à candidature (dans la première quinzaine d'octobre 2016).
- Signature d'une convention bipartite Établissement/« Sciences à l'École »

Critères d'évaluation pour attribution d'une aide à projet

L'évaluation portera une attention particulière à :

> **la qualité scientifique et pédagogique du projet :**

- activités prévues autour de l'utilisation du matériel mis à disposition ;
- caractère interdisciplinaire des actions envisagées ;
- construction du projet avec l'entreprise ;
- suivi du projet avec l'entreprise.

> **la volonté de valoriser et de partager les productions et les acquisitions ;**

> **la pérennité du projet :** pourront par exemple être abordés l'inscription au projet d'établissement, l'évolution du projet, la constitution d'une équipe animant le projet, le nombre d'enseignants porteurs, le partenariat avec l'entreprise, le rayonnement du projet.

Dépôt des dossiers

Les projets devront être soumis à partir du 15 mai 2016 et jusqu'au 15 septembre 2016 minuit (heure de France métropolitaine).

Pour déposer un projet :

- complétez le **formulaire en ligne** sur le site de « Sciences à l'École »;
- complétez la **lettre d'accord du chef d'établissement** à télécharger sur le site « Sciences à l'École » et envoyez la lettre signée par le chef d'établissement à :

**Dossiers « Technos à l'École »
« Sciences à l'École »
Observatoire de Paris
61, avenue de l'Observatoire
75014 Paris**

Pour toutes les questions relatives à la constitution de votre candidature vous pourrez adresser un courriel à technos.ecole@obspm.fr